

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Sophie Raymond](#)

<https://www.cadre21.org/membres/1adb01a8a6d5aae8abff90a8>

Date d'obtention : 2022-02-21 14:31:37

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

L'importance d'utiliser la trousse pour que les informations recueillies soient utiles, de rencontrer tous les témoins, victimes

De ne jamais regarder les photos

De ne pas interroger le suspect

De confisquer le cellulaire du suspect

De travailler en collaboration avec un membre de la direction

Contacteur le policier tout de suite après avoir rencontré les victimes/ témoins.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ma posture d'intervenant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Me fier vraiment aux questions prévues